Collège Jean Moulin
9 avenue Jean Moulin
BP 10035
86501 MONTMORILLON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 25 NOVEMBRE 2025

COMPTE-RENDU DES DEBATS

Le quorum étant atteint, monsieur Boudier, proviseur de la cité scolaire, ouvre la séance à 17h09 en présence de 16 membres.
Le secrétariat de séance est assuré par madame Labarbarie, représentante des professeurs.

1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 14/10/25

Les membres du conseil d'administration ont reçu les documents avec la convocation du présent conseil d'administration et en ont pris connaissance.

M. Boudier soumet le compte-rendu au vote :

Votants	**:**	**16**
Pour	**:**	**16**
Contre	**:**	**0**
Abstention	**:**	**0**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. VIE MATERIELLE ET FINANCIÈRE

2.1. Convention Atout-Chœur

La convention concerne la chorale. Monsieur Fage, représentant des professeurs et enseignant d'éducation musicale, présente le projet. La chorale compte à ce jour 35 élèves inscrits, des quatre niveaux. La convention est passée avec Atout-Chœur, une association des professeurs d'éducation musicale, qui prend en charge l'organisation, le transport des groupes d'élèves et l'intervention de musiciens pour un concert commun, qui aura lieu en mai. Chaque chorale des différents collèges participants travaille le même répertoire, pour constituer un grand chœur avec l'intervention de solistes possible. Deux répétitions générales auront lieu avant la représentation. L'adhésion est de 300€ par établissement.

M. Boudier soumet la convention au vote :

Votants	**:**	**16**
Pour	**:**	**16**
Contre	**:**	**0**
Abstention	**:**	**0**

La convention est approuvée à l'unanimité.

2.2 Budget 2026

En l'absence de secrétaire général de l'établissement, monsieur Boudier est seul à présenter (et préparer) le budget. Il a travaillé avec l'agent comptable pour le constituer mais propose une reconduction globale semblable à l'année précédente.
Les deux établissements de la cité scolaire étant liés au niveau financier, il commence par présenter une synthèse rapide du budget lycée pour une bonne compréhension de celui du collège.
Plusieurs constats s'imposent avant la présentation :
- les dotations des collectivités de rattachement sont en forte baisse du fait d'un fonds de roulement trop important dans chaque établissement ;
- des ajustements sont donc effectués par prélèvement sur fonds de roulement pour équilibrer les budgets sur ceux de l'année précédente ; ce qui permet ainsi de diminuer les fonds de roulement.

< 17h24 arrivée de Monsieur Aladenise, représentant de la commune >

Monsieur Jarige, représentant des professeurs, demande si on peut présenter un budget déficitaire. Monsieur Boudier lui répond que c'est possible si justement le budget s'équilibre par les possibilités de prélèvements sur les fonds de roulement.
Monsieur Jarige s'enquiert des dotations pour les années à venir, le temps que le fonds de roulement atteigne le seuil souhaité par la collectivité de rattachement. On lui répond que les dotations ne feront que diminuer tant que la moyenne souhaitée de 75 jours de fonds de roulement ne sera pas atteinte.
Monsieur Boudier invite donc le personnel à faire des projets et à les réaliser.
Monsieur de Russé remarque que la situation est confortable pour l'établissement, malgré la baisse des dotations.

Monsieur Boudier présente le budget.
Beaucoup de questions se posent au sujet de nombreuses lignes budgétaires dont les postes de dépenses sont peu identifiables et pour lesquels nous devons collectivement faire des suppositions.
Monsieur Jarige demande une extension de la somme allouée pour la technologie (nouveaux programmes et équipement de sécurité), 1000€ sont ajoutés, pris sur la ligne « divers ».
Une question est posée au sujet de la dotation informatique (nulle depuis quelques années sous prétexte que la Région équipe le lycée) alors qu'un réel besoin existe et d'un potentiel rattrapage des dotations non reçues. La question sera posée à la collectivité de rattachement.
Une remarque est faite au sujet du peu de voyages (sortie avec nuitée) proposés au collège. Les enseignants reconnaissent cet état de fait, avançant que les sorties à la journée sont moins délicates à gérer avec des collégiens qu'une semaine de voyage. Toutefois, des pistes pour des voyages de une ou deux nuitées sont évoquées et à l'étude.

M. Boudier soumet le budget au vote :

Votants	**:**	**17**
Pour	**:**	**17**
Contre	**:**	**0**
Abstention	**:**	**0**

Le budget est approuvé à l'unanimité.

2.3 Délégation de signature

M. Boudier propose une délégation de signature du conseil d'administration au chef d'établissement pour la signature des factures. Il précise que cette délégation ne concerne pas les conventions mais seulement les factures.

M. Boudier soumet la délégation au vote :

Votants	**:**	**17**
Pour	**:**	**17**
Contre	**:**	**0**
Abstention	**:**	**0**

La délégation est approuvée à l'unanimité.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1 Point travaux

Tout est à l'arrêt. La trésorerie de Bordeaux bloque, les entreprises ne sont plus payées depuis deux mois, elles ont donc cessé le travail. Un espoir demeure pour des informations avec le CA du lycée, ce jeudi, pour lequel un représentant de la collectivité sera peut-être présent.
Restent les problèmes dans l'établissement : plus de préau pour les élèves, plus de gymnase pour l'EPS (avec forte implication sur les épreuves du baccalauréat des lycéens), du matériel de chantier sur le parking, des préparations de locaux temporaires inutilisables… C'est une situation difficile pour l'ensemble des usagers de l'établissement.
Madame Goumet, représentante des parents d'élèves, demande quelle responsabilité est en jeu s'il y a un incident lié à cette situation dans l'établissement. Monsieur Boudier répond que c'est évidemment le chef d'établissement qui est responsable ; actuellement, il n'y a, à priori, pas de risque évident, toutefois, si la situation devait se dégrader et que des risques importants pour la sécurité des élèves et des personnels apparaissaient, la Région serait immédiatement contactée pour intervenir et deviendrait, de ce fait, responsable.

3.2 Motion enseignant

Madame Houck, représentante des professeurs, lit la motion des enseignants, suite au débrayage d'une partie des enseignants le lundi 24 novembre 2025.

3.3 Transports scolaires

Madame Boizard, représentante des parents d'élèves, informe le CA de la situation inquiétante de certains élèves utilisant les transports scolaires. Cinq élèves du collège (24 du collège Saint-Martial) sont désormais refusés par le service des transports scolaires sous prétexte qu'ils fréquentent un établissement hors carte scolaire. La décision a été prise par la Région alors que l'année scolaire est déjà bien entamée, qui en a informé les familles brutalement sans proposer de solution. Certains parents se sont renseignés pour un accès potentiel aux transports si les élèves changeaient d'établissement. Et la Région a répondu qu'il n'était pas possible d'intégrer un nouveau circuit de transports scolaires en cours d'année.

Monsieur de Russé, représentant du conseil départemental, précise qu'une intervention a été menée par ses services auprès de la Région mais n'a pas obtenu de réponse. Il affirme que cette situation constitue un véritable problème, d'autant que l'instruction a été donnée aux chauffeurs de ne pas laisser monter les élèves concernés dans les cars, ce qui les a laissés sur le bord de la route, dans des conditions peu sécurisées pour de jeunes adolescents.
Une remarque est faite sur l'incohérence entre l'acceptation de la dérogation par l'académie mais le refus (en cours d'année) des transports par la Région.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h27.

L'ordonnateur,
M. Boudier

CITÉ SCOLAIRE Jean MOULIN
Le Proviseur
MONTMORILLON

Le secrétaire de séance,
Mme Labarbarie